

## Annoncer le handicap au reste de la fratrie : La question du secret.

### Introduction

Une récente analyse portant sur l'annonce d'une déficience<sup>1</sup> mettait en évidence les difficultés des parents face à ce traumatisme. Ici, il est question non pas d'envisager l'annonce du handicap à la fratrie mais bien de parler de la « non-annonce » du handicap aux frères et sœurs. De fait, les parents ne semblent pas avoir le réflexe d'expliquer ce qui se passe à leur enfant. Pire, il le cache délibérément et en font un secret... . Ainsi, les parents, qui viennent de subir un choc considérable, rentrent chez eux et ne sont plus les mêmes. Ils ne parlent plus, ne jouent plus avec leurs enfants et ne les écoutent plus de la même façon<sup>2</sup>.

Curieusement, les parents agissent systématiquement comme si la présence d'un frère ou d'une sœur porteur(se) d'une déficience ne posait pas de « problèmes » dans la fratrie. Comme si tout était tout à fait normal. La fratrie pourtant est une véritable « caisse de résonance »<sup>3</sup> du trouble émotionnel que vivent les parents. Malgré cela, ces derniers ont tendance à ignorer les difficultés du reste de la fratrie. Beaucoup de parents garde secret le handicap de l'enfant. Cette analyse parcourt la littérature relative au secret et donne des pistes pour mieux comprendre les enjeux liés à la divulgation ou à la dissimulation du handicap à la fratrie.

### Le secret du handicap face à la fratrie

Pour les parents, le silence est un système de défense visant avant tout à protéger la fratrie. En quelque sorte le parent se dit : moins ils en savent, mieux ils se porteront. En effet, pour la plupart des parents, taire le secret revient à protéger les autres enfants. Du côté des enfants, le maintien du silence est une réelle nuisance<sup>4</sup>. La fratrie va lentement se sentir à l'écart de ce qui vient de s'abattre sur la famille : le handicap. *A l'écart de*, c'est précisément la définition du mot latin *Secretus*. Le secret est défini par

---

1Voir analyse ASPH : L'annonce d'une déficience.

2Scelles, R. (1997). Fratries et handicap. L'Harmattan.

3Zucman, E. (1982). Familles et handicap dans le monde : analyse critique de travaux de la dernière décennie. PUF

4Loriedo, C. & Vella, G. (2004). Secrets et système familial : protection ou préjudice ? Cahiers critiques de thérapie familiale et de pratiques de réseaux, 33, 11-34.

Bérésniak<sup>5</sup> comme une « vérité cachée naturellement ou délibérément ». Sa fonction avouée est de *protéger*, d'instaurer un climat de *sécurité* et d'*éviter la souffrance* qu'il pourrait engendrer. Il devient dès lors, implicitement, interdit d'évoquer le secret car seul certains ont accès à ces informations ; les autres sont dits *mis à l'écart* de ce fardeau. Néanmoins, force est de constater que certains secrets entravent davantage qu'ils ne préservent le fonctionnement des individus concernés. Ces dégâts sont la conséquence d'une « authentique motivation bienveillante<sup>6</sup> ». Autrement dit, vouloir protéger ne fait pas toujours du bien... . Ainsi, bien souvent le couple parental détenteur du *secret du handicap* verra sa relation aux autres et notamment à la fratrie, perturbée, entravée par le *suintement*<sup>7</sup> du secret. Selon Tisseron<sup>8</sup>, l'enfant encore petit à qui l'on cache la vérité aura tendance à s'imaginer qu'il est responsable. Il sera envahi par la culpabilité qui risque de le poursuivre longtemps. Par contre s'il est un peu plus grand, il perdra confiance en ses parents en particulier, et envers les adultes en général.

Selon Anaut<sup>9</sup>, l'enfant, à qui l'on cache quelque chose, comme le handicap par exemple, sera inévitablement confronté à la *porosité* du secret. Cette notion de *porosité* se retrouve dans le fait par exemple que des attitudes et comportements démentent les paroles (« non, non tout va bien, alors qu'ils emmènent le bébé à l'hôpital pour la 3<sup>e</sup> fois cette semaine... ») ou encore des disputes qui éclatent et laissent échapper des informations. Ces « comportements cryptiques »<sup>10</sup> contribuent de surcroît à établir un mode de communication paradoxale dans la famille créant une aire de non-communication qui rigidifie les interactions entre l'enfant et ses parents voire les interactions entre l'enfant et le monde de l'adulte.

Dès lors, l'enfant se trouve au centre d'un jeu paradoxal auquel il n'a pas souhaité jouer. D'autant que l'enjeu de la situation est double. D'une part, l'enfant sent qu'il ne peut pas avoir accès au contenu du savoir mais qu'il est d'autre part forcé de ne pas oublier qu'il y a un secret, il lui est donc « à la fois interdit de savoir et interdit d'oublier »<sup>11</sup>.

---

5Beresniak, D. (2004). *Secrets; Pourquoi on parle ? Pourquoi on se tait ?* Paris: Grancher.

6Loriedo, C. & Vella, G. (2004). *Op cit.*

7Terme repris par Tisseron pour désigner les chuchotements du secret.

8Tisseron S., (2002). Les ricochets du secret. *Le Coq-héron*, 169, 29-35.

9Anaut, M. (2005). *Soigner la famille*. Paris : Armand Collin.

10Tisseron S., (2002). Les ricochets du secret. *Le Coq-héron*, 169, 29-35.

11Ausloos, G. (2002). *Compétences des familles : temps, chaos, processus*. Erès.

## Dévoiler le secret

Dévoiler un secret revient aussi et surtout à dévoiler sa vulnérabilité<sup>12</sup> et le *cache* permettrait donc, d'une certaine manière, de protéger avant tout le narcissisme parental et familial<sup>13</sup>. Il est utile de rappeler que les secrets correspondent à des stratégies visant à cacher la vérité aux autres mais surtout à soi-même<sup>14</sup>...

D'une certaine manière, pour le parent, partager son malheur, c'est demander à ses proches de mener son propre combat<sup>15</sup>. Dès lors, nous comprenons et respectons que les parents ne puissent imaginer « léguer » ce combat, qui est – ou qu'ils prennent comme – le leur, aux enfants, particulièrement lorsque ceux-ci sont encore enfants ou adolescents. Ceci dit, la fratrie a le droit et le besoin de savoir. Bien évidemment, l'*annonce* du handicap aux frères et sœurs sera certainement traumatisante et aura des retentissements importants sur le bien-être moral des enfants. C'est pourquoi une révélation inappropriée causera autant de tort qu'une dissimulation<sup>16</sup>. En effet, dans certains cas, le secret blesse mais la vérité tue<sup>17</sup>. Aussi, cette annonce devrait davantage s'apparenter à un processus de révélation, que ce soit pour les parents ou pour la fratrie<sup>18</sup>. Il faut tout de même accepter l'idée que la révélation ou le travail de révélation du handicap implique toujours des zones de turbulences, du chaos, des ruptures<sup>19</sup>. Ce travail étant toujours couteux tant en tension qu'en énergie.

## Conclusion

L'enfant – non porteur de handicap – est donc très sensible aux changements de comportements chez ses parents. Inutile de croire que le handicap d'un frère ou d'une sœur passera inaperçu... . De plus, l'enfant va percevoir ces changements d'attitudes comme des problèmes à résoudre et va ainsi chercher des explications qui pourront générer de la culpabilité.

---

12Cyrulnik, B. (2002). Un merveilleux malheur. Odile Jacob.

13Ferrari, P. (1992). La fratrie de l'enfant handicapé. Handicaps et Fratrie (pp. 38-42). ACTES De la table ronde du 1er Octobre 1992.

14Tisseron, S. (1999). Nos secrets de famille. Ramsay.

15Cyrulnik, B. (2002). Op cit.

16Loriedo, C. & Vella, G. (2004). Secrets et système familial : protection ou préjudice ? Cahiers critiques de thérapie familiale et de pratiques de réseaux, 33, 11-34.

17Ausloos, G. (2002). Compétences des familles : temps, chaos, processus. Erès.

18Scelles, R. (2002). Contribution de l'étude des situations de handicap à la compréhension de la vie psychique du sujet dans ses liens aux autres : Synthèse des travaux. Université de Rouen.

19Detraux, J.-J., & Di Duca, M. (2006). L'adaptation des familles face à une situation de handicap : co-construction par les parents et les professionnels d'un espace-temps de bientraitance. In B. Schneider, *Enfant en développement, famille et handicaps*. (pp. 215-230). Erès.

Comme nous l'avons vu, du côté des parents, cette annonce entraîne trop souvent le silence. Un silence qui va petit à petit prendre place dans la famille, au sein du couple mais aussi et surtout par rapport à la fratrie. Les parents n'en parlent pas aux enfants et les enfants ne l'évoquent pas de peur de générer des souffrances chez les parents.

Parallèlement, les parents vont systématiquement focaliser le regard des professionnels sur le 'corps malade' de la fratrie comme si régnait un fantasme de propagation de la maladie au reste du corps supposé sain. Lorsque les parents se rendent en consultation, c'est pour parler de l'enfant avec une déficience, les autres sont laissés de côté comme si ceux-ci, étant en bonne santé physique, ne souffraient pas au niveau émotionnel. Or, ce déni de souffrance, empêche de la transformer en mot, de la verbaliser afin de la rendre compréhensible. D'où l'importance de disposer d'un espace de parole à la fois pour les parents et pour les enfants. Ne pas cacher donc mais bien dire, expliquer, mettre en mots, répondre aux questions et aux interrogations, aux angoisses, aux souffrances ou aux difficultés que pourrait avoir l'enfant par rapport au handicap. Ceci dit, les parents sont eux-mêmes parfois démunis face au handicap et n'ont pas les informations nécessaires pour répondre aux questionnements ou aux angoisses de leur enfant. C'est à ce niveau que les professionnels ont un rôle important à jouer. Pourtant, souvent, trop souvent, ils négligent la fratrie pour s'occuper des parents. Il est nécessaire de sensibiliser les professionnels pour permettre d'éviter le secret et ainsi, la souffrance et les angoisses qui peuvent en être dérivées.

### *Documents consultés*

- ANAUT, M. (2005). *Soigner la famille*. Paris : Armand Collin.
- AUSLOOS, G. (2002). *Compétences des familles : temps, chaos, processus*. Erès.
- BERESNIAK, D. (2004). *Secrets; Pourquoi on parle ? Pourquoi on se tait ?* Paris: Grancher.
- CYRULNIK, B. (2002). *Un merveilleux malheur*. Odile Jacob.
- DETRAUX, J.-J., & DI DUCA, M. (2006). *L'adaptation des familles face à une situation de handicap : co-construction par les parents et les professionnels d'un espace-temps de bienveillance*. In B. SCHNEIDER, *Enfant en développement, famille et handicaps*. (pp. 215-230). Erès.
- FERRARI, P. (1992). *La fratrie de l'enfant handicapé*. *Handicaps et Fratrie* (pp. 38-42). ACTES De la table ronde du 1er Octobre 1992.
- LORIEDO, C. & VELLA, G. (2004). *Secrets et système familial : protection ou préjudice ?* Cahiers critiques de thérapie familiale et de pratiques de réseaux, 33, 11-34.
- SCELLES, R. (1997). *Fratries et handicap*. L'Harmattan.

SCELLES, R. (2002). *Contribution de l'étude des situations de handicap à la compréhension de la vie psychique du sujet dans ses liens aux autres : Synthèse des travaux*. Université de Rouen.

TISSERON, S. (1999). *Nos secrets de famille*. Ramsay.

TISSERON S., (2002). *Les ricochets du secret*. Le Coq-héron, 169, 29-35.

ZUCMAN, E. (1982). *Familles et handicap dans le monde : analyse critique de travaux de la dernière décennie*. PUF

**Date :** le 01 août 2013.

**Chargée de l'analyse :** Najoua BATIS  
Chargée d'études et d'analyses

**Responsable de l'ASPH :** Catherine LEMIERE  
Secrétaire générale ASPH